

**OUVERTURE EN CONTINU
TOUTE L'ANNÉE**

Du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 17 h 30

VENTE MATÉRIEAUX ★

Prix en € HT la tonne



Toutes les plateformes YPREMA respectent la réglementation des installations classées. Conformément à l'ordonnance du 30/07/2020, elles permettent la transformation de déchets en produits.

Une éco-contribution de 0,17€ HT/t sera facturée en supplément à partir du 1^{er} mai 2023, pour les chantiers du bâtiment. (Détail en dernière page)

MATÉRIEAUX RECYCLÉS (Non soumis à TGAP) <i>éco-contribution non incluse</i>	EXEMPLES D'UTILISATION	PLUGUFFAN ZA de Bel Air N° 1 27, rue de Bel Air (29)
RECYCLÉS MIXTES (béton et couches de chaussée)		
Grave concassée industrielle 0/20 (assimilée GNT A)	Couche de fondation et de base	8,80 €
Grave concassée industrielle 0/31,5 (assimilée GNT A)	Couche de forme et fondation	8,50 €
Grave concassée industrielle 0/80 (assimilée GNT A)	Accès de chantier ou couche de forme	7,90 €
TOUT BÉTON > 95 % de béton		
Grave de béton concassé 0/20 (assimilée GNT B)	Couche de fondation et de base	10,70 €
Grave de béton concassé 0/31,5 (assimilée GNT B)	Couche de fondation et de base	10,40 €
Cailloux de béton 40/80 (assimilés pierres cassées)	Drainage	9,70 €

* Sous réserve de stock disponible

MATÉRIEAUX NATURELS (TGAP comprise) <i>Taxe générale sur les activités polluantes : + 0,20 € / tonne au 01/10/2011</i>		
Gravillon 4/6	Enrobage de réseaux EDF, France Télécom...	18,20 €
Sable de réseau 0/5	Enrobage de réseaux EDF, France Télécom...	14,80 €

BIG BAG	Prix en € HT à l'unité	1,4 tonne
Grave concassée industrielle 0/31,5		26,50 €
Grave de béton concassé 0/31,5		31,60 €

BIG BAG
produits
uniquement
sur demande



POUR RAPPEL : le BIG BAG est à usage unique



Pierre TALLEC ☎ 06 43 55 16 68 • pierre.taltec@yprema.fr

* Sous réserve de stock disponible

Tél. : 02 98 53 72 59

Mail : agence.quimper@yprema.fr

www.yprema.fr



Site reconnu pour son respect de l'environnement : CLEC (Commission Locale d'Études et de Concertation) du 2 octobre 2014

OUVERTURE EN CONTINU TOUTE L'ANNÉE

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h 30



Temps de déchargement inférieur à 15 minutes sur notre site

Délivrance d'un bon d'acceptation préalable

DÉCONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ART ET DE BÂTIMENTS code déchet 170101 (2)	TYPE DE PRÉPARATION	PLUGUFFAN ZA de Bel Air N° 1 27, rue de Bel Air (29)
Dallage mince : béton propre, épaisseur inférieure à 20 cm Briques - Roches - Pierres maçonnées - Parpaings	Prêts à être concassés	2,50 €
Dallage épais : béton propre, épaisseur supérieure à 20 cm Poteaux - Poutres - Longrines Plancher béton propre (sans produit collé)	Ferrailés : préparation au BRH	4,90 €
Dallage béton très ferrailé Poteaux - Poutres - Longrines	Fortement ferrailés : préparation à la pince ou au broyeur	8,50 €
Poteaux béton EDF (à l'unité)		7,70 €

DÉCONSTRUCTION DE VOIRIES (3) code déchet 170302 (2)		
Couches de chaussée, enrobés + Assises traitées ou non traitées, compris bordures de trottoirs	Prêtes à être concassées	2,10 €
Couches de chaussée, enrobés + Assises traitées ou non comprenant moins de 10 % de terres	Nécessitant un criblage	4,30 €

TERRES (4) code déchet 170504 (2)	Ces prix suivent l'évolution des prix de stockage en ISDI (Installations de stockage des déchets inertes)	
Terres inertes à destination des ISDI	Terres en regroupement avant évacuation	12,20 €
Terres inertes nécessitant un criblage	Terres en regroupement, nécessitant un pré-criblage avant évacuation	14,60 €

1 Les matériaux réceptionnés doivent être exempts de plâtre, plastique, bois, amiante et amiante liée, matériaux isolants (polystyrène, laine de roche...), complexe d'étanchéité et de tout produit non inerte. Pour des raisons de sécurité, YPREMA refuse les bétons précontraints.

2 Conforme à la nomenclature européenne sur les déchets.

3 Une DAP (Déclaration d'acceptation préalable) vous sera demandée pour tout apport contenant plus de 50 % d'enrobés. Les fraisats sont refusés.

4 YPREMA se réserve un droit de révision sur les prix de terres (ci-dessus), en fonction de l'indexation des ISDI (Installations de stockage des déchets inertes) Pour tout apport de terres, YPREMA devra obligatoirement avoir reçu auparavant une DAP (Déclaration d'acceptation préalable), et ce quel que soit le volume apporté.

LES TERRES INERTES ne doivent pas être sulfatées, ni contenir de plâtre.

Les terres mouillées, argileuses et contenant des blocs, seront facturées à 30,90 € HT la tonne.

Les terres non pelletables sont refusées.

YPREMA effectue
régulièrement
des contrôles, afin de vérifier
la catégorie des terres
réceptionnées.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site : www.yprema.fr



contact

Pierre TALLEC • 06 43 55 16 68 • pierre.taltec@yprema.fr



- Toutes les plateformes YPREMA respectent la réglementation des installations classées.
- Elles sont conformes à l'arrêté ministériel du 19/06/2015, relatif au système de gestion de la qualité.

SERVICE LIVRAISON

Une écologique
à votre service

Le service livraison
est joignable en continu
de 7 h 30 à 17 h 30
06 43 55 16 68



LIVRAISON À LA TONNE

Nos tarifs sont établis suivant un distancier.
Celui-ci comprend un prix à la tonne livrée selon la commune de destination.

LIVRAISON BENNE		Dimensions	Charge utile
	Camion 6x4	L : 7.50 m l : 2.55 m H : 3.50 m	12 t
	Camion 8x4	L : 9.00 m l : 2.55 m H : 3.50 m	16 t
	Semi	L : 13.00 m l : 2.55 m H : 3.50 m	25 t
	Semi plateau-grue	L : 13.00 m l : 2.55 m H : 4.00 m	14 Big Bag 25 t
	Camion Ampli-Roll pose benne chantier	L : 7.50 m l : 2.55 m H : 3.50 m	12 t

SERVICE LABORATOIRE



RÉALISATION DE TESTS SUR MATÉRIAUX AVEC INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Service EXPRESS
sur demande

- Pack 1 « DÉTECTION ENROBÉS AMIANTÉS »
- Pack 2 « ENVIRONNEMENTAL » (lixiviation...)
- Pack 3 « GÉOTECHNIQUE » (granulométrie, teneur en eau, argilosité)
- Pack 4 « SULFATES »

Nous
consulter



informations importantes

- Ces prix s'entendent la tonne HT, en euro, dans la limite des stocks et zones de stockage disponibles
- Tout enlèvement et apport doit être accompagné d'un bon de commande
- Forfait minimum de facturation de 5 € HT pour tout apport et de 1 tonne pour tout enlèvement
- Duplicata informatique des bons de pesée délivré gratuitement sur demande
- Toute recherche de bons fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 7,50 € HT par bon
- Récapitulatif consommations (mensuelles, annuelles, ...) : 90,00 € l'unité (fichier Excel, pdf...)
- Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site : www.yprema.fr
- Prochaine révision prévue au 1^{er} octobre 2023



- Toutes les plateformes YPREMA respectent la réglementation des installations classées.
- Elles sont conformes à l'arrêté ministériel du 19/06/2015, relatif au système de gestion de la qualité.

CE QUI VA CHANGER CETTE ANNÉE

Conformément à la nouvelle réglementation, l'année 2023 annonce la mise en place progressive de la filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les produits et matériaux du secteur du bâtiment à compter du 1^{er} mai 2023.

YPREMA se doit de collecter cette éco-contribution pour la reverser ensuite entièrement à un éco-organisme pour qu'il assure le dispositif de collecte, de tri, de recyclage ou de valorisation en conformité avec la loi.

En qualité de producteur de matériaux routiers, nous avons choisi d'adhérer à l'éco-organisme VALOBAT, agréé par les pouvoirs publics.

Concrètement, ce qui va être impacté ou non :

1. Les ventes de matériaux

Les produits concernés par la REP sont l'ensemble des matériaux et produits, fabriqués en vue d'être incorporés, assemblés, utilisés ou installés de façon permanente dans un bâtiment, ainsi que pour les aménagements liés à l'usage du bâtiment sur son terrain d'assiette (parcelle), à l'exception de ceux qui sont utilisés uniquement pour la durée du chantier.

Le montant de cette éco-contribution, fixé de manière annuelle, sera en 2023 de **0.17 € HT/tonne**. Ainsi, nous vous demandons à compter du 1^{er} mars 2023 de nous indiquer explicitement sur vos bons de commande s'il s'agit ou non d'un chantier pour une utilisation bâtiment (parcelle).

Cela nous conduit à changer nos Conditions générales de ventes : « Sera facturée, sans marge ni remise, l'éco-contribution relative à la collecte, au tri et au recyclage des déchets, conformément à la réglementation en vigueur (Art. R543-290-3 du Code de l'environnement). Cette éco-contribution est facturée au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture, y compris en cas de variation de cette taxe entre la date de la commande et l'émission de la facture. »

2. Les réceptions de matériaux

Aujourd'hui YPREMA, en tant que producteur de matériaux, réceptionne sur l'ensemble de ses sites des matières premières secondaires (matériaux bruts inertes) destinés à être recyclés. De ce fait, les conditions de réceptions en termes de tarification et de qualité ne rentrent pas à ce jour dans le cadre de la REP. Les conditions des réceptions sont donc celles expliquées dans notre tarif.

Notre équipe commerciale reste mobilisée et répondra à toutes demandes de renseignements complémentaires.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site : www.yprema.fr